



# Retraité à l'étranger : mise en place d'une assistance téléphonique pour vous accompagner

Publié le 03 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Illustration 1

Crédits : © fizkes - stock.adobe.com

Vous êtes retraité et résidez à l'étranger ? Depuis le 2 novembre 2021, une assistance téléphonique a été mise en place pour tout problème relatif à votre certificat de vie. Ce service d'assistance vous permet d'améliorer vos relations avec votre régime de retraite dans la gestion du paiement de votre pension de retraite et éviter tout risque de suspension dans leur versement.

Le service d'assistance téléphonique d'écoute et de conseils repose sur un numéro unique géré par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) pour le compte de l'ensemble des caisses de retraite. Il est accessible du lundi au vendredi de 8h à 17h au 09 74 75 76 99.

Les téléconseillers vous accompagnent sur des questions relatives aux certificats de vie :

- réception du document ;
- utilisation du [service en ligne](https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/retraite/mes-demarches/retraite-etranger.html#services-encart) ;
- organisation des démarches auprès des autorités consulaires locales etc.

**À savoir :** En 2019, les régimes de retraite avaient déjà simplifié les démarches relatives aux certificats de vie en permettant aux assurés d'adresser, en ligne ou par courrier, un même document pour leurs différentes caisses.

## Et aussi

- Salarié retraité : quand faut-il présenter un certificat de vie ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2543>)
- Les rendez-vous de la retraite du 6 au 11 décembre 2021 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15281>)
- Départ à la retraite : une visite médicale pour les salariés exposés (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15245>)

## Pour en savoir plus

- Mise en place d'une assistance téléphonique pour les affiliés des caisses de retraite françaises résidant à l'étranger [Ministère chargé du travail](https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/mise-en-place-d-une-assistance-telephonique-pour-les-affilies-des-caisses-de)